

Ph. D. interdisciplinaire en aménagement

3-005-1-1

Document d'information sur la scolarité,
la structure, le cheminement
et l'encadrement du programme

Septembre 2024

Dans le présent document, la forme masculine est
employée pour désigner aussi bien les femmes que les
hommes.

INTRODUCTION.....	3
1. SCOLARITÉ GÉNÉRALE ET STRUCTURE DU PROGRAMME	3
1.1 SCOLARITÉ MINIMALE ET SCOLARITÉ MAXIMALE PERMISES, ET SUSPENSION :	3
2. SCOLARITÉ DES DEUX PREMIÈRES ANNÉES	3
2.1 SÉMINAIRES DE RECHERCHE OBLIGATOIRES (2 X 3 CRÉDITS)	4
2.2 SÉMINAIRES THÉMATIQUES À OPTION (6 X 1 CRÉDIT).....	4
2.3 COURS AU CHOIX (3 CRÉDITS)	4
2.4 SIX UNITÉS DE RECHERCHE (6 X 3 CRÉDITS)	5
2.5 UNITÉ SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE RECHERCHE (1 X 1 CRÉDIT).....	5
3. EXAMEN DE SYNTHÈSE (ACTIVITÉ NON CRÉDITÉE).....	5
3.1 LES DEUX QUESTIONS ÉCRITES	5
3.2 LE PROTOCOLE DE RECHERCHE	6
3.3 ÉPREUVE ORALE	6
4. RÉDACTION DE LA THÈSE.....	6
4.1 CINQ UNITÉS DE RECHERCHE (5 X 3 CRÉDITS)	6
4.2 UNITÉS SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA RÉDACTION (2 X 1 CRÉDIT)	7
4.3 RÉDACTION DE LA THÈSE (39 CRÉDITS)	7
5. ENCADREMENT ET SUIVI DES ÉTUDIANTS.....	7
6. ANNEXE : LISTE DES COURS DES COURS PRÉPARATOIRES POTENTIELS.....	7
7. CHEMINEMENT TYPE DES ÉTUDIANTS À TEMPS-PLEIN AU PH. D.....	8
7.1 PLANIFICATION TYPE.....	8
7.2 DEMANDES DE PROLONGATIONS.....	8
7.2.1 <i>Première prolongation</i>	8
7.2.2 <i>Prolongation exceptionnelle</i>	8
7.3 CHEMINEMENT TYPE DES ÉTUDIANTS À TEMPS-PLEIN AU PH. D.	9

Introduction

Le doctorat en aménagement forme des spécialistes de haut niveau, possédant une vision tangible et globale l'aménagement. Il permet de développer des compétences de recherche approfondies permettant d'accéder à des carrières en recherche, en enseignement, offertes dans les organisations internationales, gouvernementales, les instituts de recherche, les institutions publiques ou en pratique privée.

Ce programme s'adresse aux étudiants détenant un diplôme de 2^e cycle provenant de disciplines de tous les domaines de l'aménagement, architecture, urbanisme, architecture de paysage, design ou d'autres domaines professionnels connexes, ingénierie, communication.

Certains étudiants dont la formation de 2^{ème} cycle est jugée insuffisante en aménagement doivent suivre jusqu'à 9 crédits de cours préparatoires pendant la première année de doctorat (voir point 6 du présent document). Le nombre de crédits préparatoires exigés est établi à la suite de l'analyse du dossier de l'étudiant.

Les séminaires et cours sont offerts en français. Les étudiants doivent posséder une connaissance suffisante du français (langue écrite et parlée) et de l'anglais (compréhension écrite).

1. Scolarité générale et structure du programme

Le programme comporte 90 crédits répartis de la façon suivante :

- 6 crédits de séminaires de recherche obligatoires (soit 2 séminaires de 3 crédits)
- 6 crédits de séminaires thématiques à option (soit 6 séminaires de 1 crédit)
- 3 crédits de cours au choix
- 33 crédits alloués à des unités de recherche (soit 11 unités de 3 crédits chacune)
- 3 crédits alloués à l'état d'avancement de la recherche (soit 3 unités de 1 crédit chacune)
- 39 crédits alloués à la rédaction de la thèse.

1.1 Scolarité minimale et scolarité maximale permises, et suspension :

L'année est organisée autour de trois trimestres : le trimestre d'automne, le trimestre d'hiver et le trimestre d'été.

- La scolarité minimale exigée est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à temps plein.
- La scolarité maximale est de quinze trimestres (cinq ans) pour un étudiant inscrit à temps plein. La scolarité est de dix-huit trimestres (six ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps, en excluant, s'il y a lieu, les trimestres de suspension et de cours préparatoires.
- Il est possible de suspendre son inscription au programme pour un maximum de trois trimestres sur présentation d'une justification suffisante et autorisation du vice-doyen aux études supérieures.

2. Scolarité des deux premières années

Durant les deux premières années du programme (6 trimestres), l'étudiant doit compléter :

- 2 séminaires de recherche obligatoires (soit 2 séminaires de 3 crédits)
- 6 séminaires thématiques à option (soit 6 séminaires de 1 crédit)
- 1 cours au choix (soit 1 cours de 3 crédits)
- 6 unités de recherche (minimum) (soit 6 unités de 3 crédits chacune)
- 1 unité d'avancement de la recherche (soit 1 unité de 1 crédit)

La structure de la scolarité des 2 premières années est organisée pour que l'étudiant soit prêt pour présenter son examen de synthèse (voir au point 3 du présent document) dont la réussite conditionne son passage en rédaction de thèse.

2.1 Séminaires de recherche obligatoires (2 x 3 crédits)

- AME 7121 - Recherche interdisciplinaire en aménagement 1 (trimestre d'hiver, 1^{re} année). Ce séminaire porte sur :
 - *Les enjeux épistémologiques de la recherche* en aménagement : qu'est-ce que la recherche en aménagement ;
 - *La conceptualisation du projet personnel de recherche* : définition du problème de recherche, état des connaissances, questions (ou hypothèses) de recherche, objectifs et cadre théorique.
- AME 7122 - Recherche interdisciplinaire en aménagement 2 (trimestre automne, 2^e année), Ce séminaire porte sur :
 - *Les approches méthodologiques de la recherche* en aménagement;
 - *L'opérationnalisation du projet personnel de recherche* : Le choix d'une stratégie de recherche, devis de recherche retenu et validité du devis.

2.2 Séminaires thématiques à option (6 x 1 crédit)

Six séminaires thématiques sont à choisir dans la liste proposée aux sessions d'automne et d'hiver, et parfois d'été. Certains de ces séminaires sont partagés avec les programmes de 2^e cycle. Ces séminaires sont de plusieurs types :

- Séminaires permettant de développer les compétences de base essentielles pour le projet de recherche de l'étudiant : définition du problème de recherche, recension critique des écrits, planification de la recherche, méthodes de collectes des données, rédaction scientifique.
- Séminaires portant sur des objets d'étude et des théories connexes et complémentaires dans les domaines de l'aménagement : environnement construit, enjeux de mobilité, autres.
- Séminaires portant sur les enjeux éthiques, les outils numériques en aménagement.

Chaque séminaire thématique de 1 crédit équivaut à 45 heures de travail, dont 15 heures en classe (soit 5 séances de 3h).

Certains séminaires peuvent être offerts le soir ou de façon intensive en fin de semaine.

2.3 Cours au choix (3 crédits)

Le cours au choix peut être suivi dans un des programmes de maîtrise de la Faculté de l'aménagement ou dans un programme de maîtrise ou doctorat de l'Université de Montréal ou d'autres universités.

2.4 Six unités de recherche (6 x 3 crédits)

Les unités de recherche AME 7101 à AME 7106 offrent au directeur et à l'étudiant la flexibilité nécessaire pour déterminer le sujet, les concepts à approfondir, les méthodes à explorer et pour cheminer dans son processus de recherche doctoral. L'effort et la somme de travail attendus pour chaque unité de recherche équivalent au travail qu'un étudiant fournit au sein d'un cours ou d'un séminaire de 3 crédits.

Le travail de chaque unité de recherche de l'étudiant est supervisé par le directeur et/ou le co-directeur de recherche. Il est recommandé que l'étudiant approfondisse certains aspects de sa recherche avec d'autres professeurs de la Faculté ou d'autres facultés.

L'inscription aux unités de recherche doit être autorisée par le directeur de recherche qui signe un formulaire d'inscription.

Chaque unité de recherche doit être complétée au courant de la même session que son inscription.

2.5 Unité sur l'état d'avancement de recherche (1 x 1 crédit)

La première unité sur l'état d'avancement de l'étudiant - AME 7201 - doit être réalisée à la fin de la 1^{re} année. L'étudiant produit un travail écrit évalué par le Comité de suivi (voir au point 5 du présent document)

Cette unité consiste en la préparation d'un document de 2000 à 3000 mots. L'étudiant présente son sujet de recherche et son importance, explicite son problème de recherche et explique à la lumière des connaissances existantes pourquoi ce problème exige de trouver une explication et formule ses questions et/ou ses hypothèses de recherche.

Cette première unité permet d'évaluer si la première étape du parcours de l'étudiant et si nécessaire de l'aider et de l'orienter.

Le Comité de suivi remplit un formulaire d'évaluation qui est versé au dossier de l'étudiant.

3. Examen de synthèse (activité non créditée)

L'examen de synthèse comprend une épreuve écrite et une épreuve orale (voir guide d'examen de synthèse).

Les épreuves sont prévues au 5^e trimestre (au plus tard à la fin du 6^e trimestre). Elles sont éliminatoires.

L'épreuve écrite consiste à répondre à deux questions et à présenter son protocole de recherche. L'épreuve écrite est rédigée en français (sauf demande d'autorisation préalable au vice-doyen des études supérieures).

L'épreuve orale se déroule devant un jury au cours de laquelle présente son travail écrit et répond aux questions.

3.1 Les deux questions écrites

Dans les deux questions écrites « l'étudiant doit faire preuve d'une bonne connaissance de son champ d'études et d'une connaissance approfondie de la matière dans laquelle il se spécialise » (article 132 du Règlement pédagogique).

La première question permet d'évaluer les connaissances de l'étudiant touchant son domaine général d'études. La deuxième question permet d'évaluer précisément la maîtrise par l'étudiant du domaine spécifique dans lequel s'inscrit sa recherche.

Chaque réponse prend la forme d'un texte d'environ 6000 à 8000 mots, auquel s'ajoutent les références.

3.2 Le protocole de recherche

« Le protocole de recherche se définit comme le document de préparation de la recherche *avant de commencer à recueillir des données, à les analyser, à les interpréter* » (Contandriopoulos & al.)

L'étudiant présente les trois étapes de la préparation de sa recherche : la conceptualisation du problème qu'il cherche à résoudre, le choix de sa stratégie de recherche et la planification opérationnelle de sa recherche.

La réponse prend la forme d'un texte d'environ 4000 à 5000 mots, auquel s'ajoutent les références.

3.3 Épreuve orale

Selon le règlement pédagogique des ESP (article 132C), l'examen « a lieu devant un jury normalement constitué de trois membres, dont un président, nommés par le doyen ». Le responsable du programme du doctorat interdisciplinaire en aménagement, le vice-doyen aux études supérieures (ou son remplaçant), fait partie du jury.

L'examen oral, programmée sur deux heures, débute par une présentation faite par l'étudiant d'une trentaine de minutes maximum. Cette présentation reprend les principaux éléments des réponses écrites aux questions et de son protocole. Elle est suivie d'une période d'échanges avec les membres du jury.

4. Rédaction de la thèse

Passé l'examen de synthèse, l'étudiant est officiellement inscrit en rédaction de thèse.

Durant cette période l'étudiant doit compléter :

- 5 unités de recherche (soit 5 unités de 3 crédits chacune)
- 2 unités sur l'état d'avancement de la rédaction (soit 2 unités de 1 crédit chacune)
- Rédaction de la thèse (soit 39 crédits)

4.1 Cinq unités de recherche (5 x 3 crédits)

Les unités de recherche AME 7107 à AME 7111 complètent les unités de recherches effectuées avant l'examen de synthèse (voir point 2.4 du présent document). Elles servent à aider l'étudiant et répondre à ses besoins pour la progression de la rédaction de sa thèse : recueil des données, analyses, méthodes et outils d'analyse des données, interprétations des données, certificat d'éthique.

L'inscription aux unités de recherche doit être autorisée par le directeur de recherche qui signe un formulaire d'inscription.

Chaque unité de recherche doit être complétée au courant de la même session que son inscription.

4.2 Unités sur l'état d'avancement de la rédaction (2 X 1 crédit)

Les deux dernières unités sur l'état d'avancement de l'étudiant - AME 7202 et 7203 - doivent être réalisées respectivement au trimestre d'hiver de la 3^{ème} année (AME 7202) et au trimestre d'hiver de la 4^{ème} année (7203).

Pour les deux unités sur l'état d'avancement, l'étudiant présente l'avancement de sa rédaction sous formes d'un article et d'une présentation auprès de ses pairs (participation à un colloque, à une conférence).

Le Comité de suivi remplit un formulaire d'évaluation qui est versé au dossier de l'étudiant (voir le point 5 du présent document).

4.3 Rédaction de la thèse (39 crédits)

Les 39 crédits sont obtenus au dépôt et à la soutenance de la thèse.

5. Encadrement et suivi des étudiants

Mis à part l'encadrement soutenu du directeur de recherche (et du codirecteur, s'il y a lieu), les autres modes de suivi sont:

- Le plan global d'études est complété par l'étudiant avec l'approbation de son directeur et approuvé par le responsable du programme (le vice-doyen aux études supérieures). Ce plan est déposé avant la fin du premier trimestre de la scolarité. Le document est mis à jour chaque année, au mois de septembre.
- Le comité de suivi : il est composé du directeur de recherche (et du codirecteur s'il y a lieu) et d'un membre du comité des études supérieures choisi par le vice-doyen aux études supérieures. Il intervient pour évaluer les unités de l'état d'avancement de l'étudiant

Conformément au règlement des études supérieures et postdoctorales, plusieurs étapes devront être complétées à des moments précis de la scolarité :

- L'enregistrement du directeur de recherche a lieu obligatoirement avant la fin du deuxième trimestre de scolarité
- L'enregistrement du sujet de recherche est complété avant la fin du troisième trimestre de scolarité.

Les formulaires complétés par l'étudiant et le directeur de recherche sont transmis au secrétariat de la Faculté.

6. Annexe : liste des cours des cours préparatoires potentiels

- AME 6502 : Outils méthodologiques
- AME 6817 : Théories du projet
- AME 6816 : Problématiques en design contemporain

Le programme de doctorat interdisciplinaire en aménagement est sous la responsabilité du vice-doyen aux études supérieures : Michel Max Raynaud

michel.max.raynaud@umontreal.ca

7. Cheminement type des étudiants à temps-plein au Ph. D.

Le doctorat interdisciplinaire en aménagement comporte 90 crédits :

15 crédits de séminaires et de cours :

- 2 séminaires de recherche obligatoires de 3 crédits (OBL)
- 6 séminaires thématiques de 1 crédit (OPT), ou 3 séminaires thématiques de 1 crédit et un cours de 3 crédits
- 1 cours au choix de 3 crédits (CH)

75 crédits de cheminement :

- 11 unités de recherche de 3 crédits (OBL)
- 3 unités sur l'état d'avancement de 1 crédit (OBL)
- 39 crédits attribués à la rédaction d'une thèse (RDC)

7.1 Planification type

Année 1			Année 2			Année 3			Année 4			Année 5			Année 6			Année 7											
A1	H2	E3	A4	H5	E6	A7	H8	E9	A10	H11	E12	A13	H14	E15															
Durée de la thèse																					prolongation 1			prolongation 2			Délai de grâce		
Zone propédeutique (si exigé)		1er Séminaire		État d'avancement 1 + Séminaire 2		Examen de synthèse (session 5 ou session 6) (A)		Examen de synthèse décalé (perte de bourse)		État d'avancement 2		État d'avancement 3		Approbation par le Vice-doyen			Approbation par ESP			Clôture du dossier									

7.2 Demandes de prolongations

7.2.1 Première prolongation

Rappel : « Sur dépôt d'un plan global d'études couvrant la période de prolongation et après consultation du directeur de recherche et du comité d'études supérieures, le doyen peut accorder à un étudiant une prolongation d'un an au plus pour lui permettre de satisfaire à toutes les exigences du programme. » (Article 116 règlements, directives, politiques et procédures).

7.2.2 Prolongation exceptionnelle

Rappel : « Pour des raisons exceptionnelles et sur dépôt d'un plan global d'études couvrant la période de prolongation et après consultation du directeur de recherche et du comité d'études supérieures, la période de prolongation peut être allongée d'au plus un an par le vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales sur recommandation du doyen concerné. » (Article 117 règlements, directives, politiques et procédures).

Pour chacune de ces demandes, l'étudiant est invité à déposer son dossier complet auprès du comité des études supérieures et, **seulement après accord du CES** de le déposer en ligne.

7.3 Cheminement type des étudiants à temps-plein au Ph. D.

Ph. D. interdisciplinaire en aménagement									
1 ^{er}	Automne	cr.	Hiver	cr.	Été	cr.			
	Zone propédeutique *								
OPT	AME 6871 Séminaire thématique : Montage de demandes de bourses en design et aménagement	1	OBL	AME 7121 Séminaire de recherche 1	3	OBL	AME 7103 Unité de recherche 3	3	
OPT	AME 6874 Séminaire thématique : Recension des écrits	1	OPT	AME 7102 Unité de recherche 2	3	OBL	AME 7104 Unité de recherche 4	3	
OPT	AME 6873 Séminaire thématique : Opérationnaliser son problème de recherche	1	OPT	AME ... Séminaire thématique au choix	1	OPT	AME ... Séminaire thématique au choix	1	
OBL	AME 7101 Unité de recherche 1	3	OPT	AME ... Séminaire thématique au choix	1				
Totaux		6			8			7	21
2 ^e	Automne	cr.	Hiver	cr.	Été	cr.			
OBL	AME 7201 État d'avancement 1	1	OPT	Cours au choix	3	OBL	AME 7107 Unité de recherche 7	3	
OBL	AME 7122 Séminaire de recherche 2	3	OBL	AME 7106 Unité de recherche 6	3				
OBL	AME 7105 Unité de recherche 5	3	OBL	Examen de synthèse (Activité non créditée)	0				
Totaux		7			6			3	16
3 ^e	Automne	cr.	Hiver	cr.	Été	cr.			
OBL	AME 7108 Unité de recherche 8	3	OBL	AME 7109 Unité de recherche 9	3	OBL	AME 7202 État d'avancement 2	1	
RDC	Rédaction		RDC	Rédaction		RDC	Rédaction		
Totaux		3			3			1	7
4 ^e	Automne	cr.	Hiver	cr.	Été	cr.			
OBL	AME 7110 Unité de recherche 10	3	OBL	AME 7111 Unité de recherche 11	3	OBL	AME 7203 État d'avancement 3	1	
RDC	Rédaction		RDC	Rédaction		RDC	Rédaction		
Totaux		3			3			1	7
5 ^e	Automne	cr.	Hiver	cr.	Été	cr.			
RDC	Rédaction		RDC	Rédaction		RDC	Rédaction et soutenance		
Totaux									39
Grand total									90

*Jusqu'à 9 crédits assignés à des cours propédeutiques peuvent être exigés suivant l'analyse du dossier d'un étudiant. Les cours propédeutiques doivent être complétés en première année de scolarité.